

4 Lundi 25 novembre 2019 : 2^e permanence /h
de 14h à 16h30.

Nouvelle visite à Alyssa de Mme MARCHAND et M. OLIVIERINEFF
et entretien avec M. de Noie et le commissaire
Enquêteur :

En confirmation du mail du 23.11.2019,
annexé en n°2 du présent registre, nous
souhaiterions que soit examinées les dispositions
de l'article L 152-3 du Code de l'Urbanisme,
à savoir :

« Les règles et servitudes définies par un plan
local d'urbanisme :

1° Peuvent faire l'objet d'adaptations mineures, rendues
nécessaires par la nature du sol, la configuration des
parcelles ou le caractère des constructions voisines ».
... afin de trouver une solution aux fins de
notre projet de construction Rue de la Pommeau
à Zetting.

Béatrice KLEIN
Commissaire - Enquêteur


Isabelle MARCHAND 
Olivier SINTEFF.